

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE de BEURLAY

~~~~~  
**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 20 novembre 2014**

~~~~~

L'an deux mil quatorze, le vingt novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de BEURLAY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard GANDAUBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2014.

Etaient présents : Messieurs Gérard GANDAUBER, Olivier MACAUD, madame Gaëlle DALAIS, monsieur René BERTON, mesdames Christelle JARRIGE, Michelle DUMAS PREVOS, Danièle DOAN VAN, Liliane ANDRÉ, Annick MOUHÉ, Messieurs Philippe MATHIEU, Stéphane MONCEAU, mesdames Carolle ROULIN, Magali LABBEY.

Absents excusés : Messieurs Emmanuel ROY et Mathieu GESLOT

Monsieur Olivier MACAUD a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Courrier de la Sous-préfecture
- Dossier de demande d'aide sociale
- Prix des lots communaux
- Transport des élèves vers Saint-Porchaire le mercredi
- Dossier d'un administré
- Termites sur le département
- Approbation de la proposition de subvention aux associations
- Approbation de certaines décisions vues en commissions
- Questions diverses

Cette réunion annule et remplace la réunion du 25 septembre 2014.

ORDRE DU JOUR de la réunion du 25 septembre 2014

- Projet éolien
- Convention travaux RD 137
- Demande de subvention pour le remplacement des fenêtres à la salle associative
- Virements de crédits
- Transfert des pouvoirs de police
- Tarif : transport des élèves du mercredi
- Rapport des réunions des commissions
- Questions diverses

Le précédent procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COURRIER DE LA SOUS-PREFECTURE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier, reçu de la Sous-préfecture, concernant la convocation de la précédente réunion du conseil municipal.

L'ordre du jour du 25 septembre 2014 est donc repris lors de cette réunion.

PROJET EOLIEN

Monsieur le Maire présente l'intervenante de la société ABO WIND. Elle expose le projet éolien du par parc de Beurley et Sainte-Radegonde.

Après l'avoir entendu, le conseil municipal comprend que le projet en est à ses débuts, l'étude avec l'aviation civile n'a pas encore abouti.

Il n'est pas permis de dire, à ce jour, si le projet sera réalisable.

CONVENTION CONCERNANT LES TRAVAUX SUR LA RD 137

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des travaux envisagés sur la RD 137.

La D.I.D., le Conseil Général, la CDC et le Syndicat de la voirie nous soutiennent sur ce projet.

Avec la création de la future zone d'activité, il est obligatoire de créer un nouveau tourne à gauche (pris en charge par la CDC) qui sera le point de départ de la réfection de la voirie dans le centre bourg devient une nécessité pour des raisons de sécurité, de stationnement, d'esthétique et de bien-être.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL ET REGIONAL POUR LE CHANGEMENT DES FENÊTRES A LA SALLE ASSOCIATIVE

Monsieur le Maire expose :

Les fenêtres, à la salle associative, sont très usées, l'eau passe entre le mur et les dormants, elle favorise une très grande perte d'énergie et elles ne sont pas en double vitrage.

Il devient urgent de les remplacer.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier, et les devis estimatifs.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide :

1°) d'émettre un avis favorable aux travaux de remplacement des fenêtres à la salle associative.

Le devis de l'entreprise BERNARD est retenu, il s'élève à : **3 550.00 € HT**. Cette somme est prévue au budget 2014 :

2°) de demander auprès du CONSEIL GENERAL et REGIONAL une subvention pour les travaux de remplacement des fenêtres à la salle associative,

3°) de s'engager à prendre en charge le montant de la dépense non couvert par la subvention.

4°) D'autoriser, monsieur le Maire, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Une locataire, au 11, rue du Général de Gaulle, appartement n° 1, est partie au 21 août 2014, nous devons lui rendre la caution.

Des crédits seront virés afin de permettre le remboursement.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de statuer sur l'admission en non-valeur des pièces de recette :

Numéro de la liste : 1096050831

- n° 2013 R-1-34, pour une valeur de 18.00 €, de 36.00 €, de 20.25 € et de 33.75 €,
- n° 2013R-8-36, pour une valeur de 36.00 €,
- n° 2013 R-8-35, pour une valeur de 36.00 €,
- n° 2013 T-5, pour une valeur de 9.48 €,

Le montant total de l'admission en non-valeur est de **189.48 €**

Numéro de la liste : 1344980531

- n° 2013 R-1-34, pour une valeur de 18.00 €,
- n° 2013 R-8-35, pour une valeur de 27.00 €,

Le montant total de l'admission en non-valeur est de **45.00 €**

Numéro de la liste : 826286231

- n° 2010 R-12-47, pour une valeur de 7.88 €,

- n° 2011R-5-3, pour une valeur de 27.30 €, 6.30 € et de 21.00 €
- n° 2011 R-5-4, pour une valeur de 27.30 €,
- n° 2012 R-5-1, pour une valeur de 12.75 €,

Le montant total de l'admission en non-valeur est de **102.53 €**

Le montant total général des admissions en non-valeur est de 337.01 €.

IAT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à compter du 29 juillet 2014, madame BERTHELOT a changé de grade, elle est devenue adjoint technique de 1^{ère} classe.

Elle bénéficie d'une IAT pour le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal décide :

- Que l'IAT, accordée à madame BERTHELOT Dominique, soit réactualisée en fonction de son nouveau grade.

TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La Communauté de Communes de SAINT-PORCHAIRE Charente Arnoult Cœur de Saintonge exerce une compétence en matière de :

- Circulation et de stationnement,
- Délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxe,
- Police des édifices menaçant en ruine,
- Police de sécurité dans les établissements recevant du public à usage d'habitation ou encore des immeubles collectif à usage d'habitation ;

L'exercice de cette compétence par la Communauté de Communes implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à cette compétence au président de la communauté de communes ;

Le Maire s'oppose au transfert automatique des pouvoirs de police dit « spéciale ».

REVISION N°1 DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune dispose d'un zonage d'assainissement approuvé après enquête publique le 08/9/2009.

L'élaboration du PLU nécessite une révision de ce zonage d'assainissement afin d'assurer une cohérence entre le développement de l'urbanisation et le mode d'assainissement.

Il présente le dossier d'enquête publique élaboré par le bureau d'études DEDDEC comprenant la nouvelle carte de zonage d'assainissement adapté au PLU.

Il rappelle que, d'après l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Les communes ou leurs groupements délimitent, après enquête publique, les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non-collectif ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- De réviser le zonage d'assainissement,
- D'approuver la note de synthèse et la révision de la carte de zonage d'assainissement telles qu'annexées à la présente délibération,
- Décide l'ouverture de l'enquête publique réglementaire unique de la révision du zonage d'assainissement et du PLU et sollicite auprès du Tribunal Administratif la nomination d'un commissaire enquêteur,
- Autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

TARIF : TRANSPORT DES ELEVES LE MERCREDI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal : la municipalité a mis en place un nouveau service suite à la modification du rythme scolaire. Le mercredi, certains élèves prennent le bus pour aller à la maison de l'enfance à Saint-Porchaire.

Ce transport est à la charge de la commune.

Après avoir entendu monsieur le Maire, le conseil municipal décide :

- Il sera demandé 25.00 € par enfant et par trimestre aux familles dont les enfants prennent le bus, le mercredi à 11H30, pour aller au centre de loisirs à Saint-Porchaire.
- Cette somme sera payable en début de trimestre.

TOUR DE TABLE

MACAUD Olivier :

- Lors de la visite des locaux, en date du 11 septembre dernier, une liste de demandes a été faite par le foot :

- Remettre en état les toilettes publiques (peinture et abattant) : le conseil municipal décide de faire le minimum et que l'entretien soit fait par les bénévoles du club après chaque utilisation.
- Installation d'un lavabo extérieur
- Réparer le portillon du local de la pompe : à ce jour la réparation est effectuée.
- Remise en état de la porte d'entrée du club house : elle doit être changée prochainement suite à l'effraction de celle-ci.
- Sécuriser toutes les entrées du club house : le conseil municipal demande qu'il y ait moins de tentation à l'intérieur du bâtiment pour éviter les vols, et voit pour la pose de volets.
- Accès internet : sous le précédent mandat, le dossier n'avait pas abouti, le conseil municipal relance le projet.
- Entretien du terrain, apport de sable : le conseil municipal a décidé de mettre le sable à la fin de la saison sportive soit en juillet 2015.
- Réfection des douches pour les joueurs et l'arbitre : le conseil municipal a décidé de refaire le revêtement mural des douches. Ces travaux seront budgétisés pour 2015 est effectué en fin de saison sportive.
- Elaguer la haie ou l'arracher : un devis a été effectué pour l'arrachage, son montant porche de 2 000 €, ne peut être supporté par la commune. L'option élagage a été retenue, les essais se feront le mardi 30 septembre et le mercredi 01 octobre 2014.
- Pose d'un Algéco pour une deuxième équipe : la commune n'a pas les moyens de financer un tel investissement et veut s'assurer de la pérennité de deux équipes, un courrier sera fait au district pour que les matches ne se fassent pas sur le même jour.
- Fourniture de peinture pour le traçage du terrain : le conseil municipal estime que cette fourniture est à la charge du club.
- Achat d'un enrouleur : le conseil municipal informe que cet investissement n'est pas inscrit au budget.
- Le club house n'est pas agréé pour l'utilisation du gaz.
- Ma participation aux TAP au sein des écoles est entièrement bénévole, pour éviter tous conflits d'intérêts.
- Le 1^{er} novembre 2014 aura lieu l'élection de Miss Saintonge, organisée par Maëva Song.
- Un spectacle musical se monte à Beurlay sous l'égide de l'association « Chansons divines ». La salle des fêtes sera prêtée pour les répétitions pendant les vacances de la Toussaint. Une représentation sera donnée dans notre commune. En 2015, il fera les grandes salles de France et en 2016 tous les Zéniths.
- La rue du Maineroux va être rénovée en novembre afin de résoudre les problèmes d'écoulements des eaux.
- Pour faire suite à la réunion de la commission « embellissement », il est proposé d'acheter les terrains qui se trouvent en bas du jardin de l'Eglise.
- Faire un circuit « patrimoine » en mettant des panneaux de pose en pose, indiquant les structures intéressantes. Des bancs, le long du parcours, seraient les bienvenus.

MONCEAU Stéphane :

- Je vous prie de m'excuser pour mes absences, dues au travail.
- Ne peut-on pas informer le futur repreneur des carrières MARCHAND que le PLU mentionne la fin de l'exploitation de la carrière

JARRIGE Christelle :

- La commission bibliothèque s'est réunie le 09 septembre, madame GAGNAIRE a démissionné, les bénévoles, anciennes et nouvelles, ont pris la relève.

Il faut prévoir des chaises pour la manifestation du 09 octobre ainsi que le verre de l'amitié.

- Une réunion commission « communication » sera proposée pour l'agenda et le bulletin annuel.
- Mon intervention, dans le cadre des TAP aux écoles, est bénévole. En accord avec madame la directrice, j'exclue les élèves perturbateurs.

ANDRÉ Liliane :

- Un projet de soirée musicale à l'Eglise est en cours.
- Où en est-on pour le « point argent » ?

DALAIS Gaëlle :

- La commission école se réunira le 07 octobre, le conseil d'écoles le 14 octobre.
- Les TAP fonctionnent très bien, pas de soucis.
- A 13H20, l'entrée aux écoles se fait par la rue de la Pierrière pour les TAP, pour raison de sécurité. A ce sujet, je suis à la recherche d'un intervenant dans le domaine de la sécurité routière dans le cadre d'un TAP.
- Certains commerçants, exposant sur le marché, sont en congés, mais ils vont revenir.
- Le pot de l'amitié, prévu le 1er octobre, au marché, est annulé par manque d'exposants, il sera reporté ultérieurement.

GESLOT Mathieu :

- Pour faire suite à la réunion que j'ai eue avec EDF, il est conseillé de signaler toutes les portes de compteur cassées, elles seront changées gratuitement. Il faut veiller à ce qu'elles soient toujours fermées pour raisons de sécurité.

BERTON René :

- Le miroir, Impasse du Ruisseau, sera prévu au budget 2015.

GANDAUBER Gérard :

- Les Serres de Pontoise nous demandent l'autorisation de vendre des chrysanthèmes à la porte du cimetière pour la Toussaints : le conseil municipal refuse, il y a déjà un marchand de fleurs sur place.
- Courrier d'un administré qui a de gros problèmes avec son voisinage. Je rappelle à tous les administrés confrontés à des litiges de voisinage qu'il est mis à leur disposition, des conciliateurs de justice qui peuvent vous éviter d'entamer une procédure. Leurs coordonnées vous seront communiquées sur simple demande à la mairie.
- La journée d'hommages aux Harkis a été respectée.
- Le dimanche 28 septembre 2014 auront lieu les élections sénatoriales. Je saurai garder la bonne écoute face aux élus issus de ce vote.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, fin de la reprise du conseil invalidé, début de l'ordre du jour du 20 novembre 2014.

DOSSIER D'AIDE SOCIALE

Monsieur le Maire présente le courrier reçu en mairie, pour une demande d'aide sociale. Il prendra contact avec l'assistante sociale pour de plus amples renseignements.

PRIS DES LOTS COMMUNAUX

Vu l'arrêté du 22 juillet 2014 qui constate l'indice des fermages pour 2014, la variation de l'indice, par rapport à l'année précédente est de + 1.52 %.

Cet indice est applicable pour les échéances annuelles du 15 septembre 2014 au 14 septembre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de fixer, comme suit, pour l'année 2014 :

○ LE FERMAGE DES LOTS COMMUNAUX

- Lot de 1^{ère} catégorie : **1.37 € l'are**
- Lot de 2^{ème} catégorie : **1.15 € l'are**
- Lot de 3^{ème} catégorie : **0.88 € l'are**

○ LA REDEVANCE DES LOTS COMMUNAUX

- Lot de 1^{ère} catégorie : **68.84 €**
- Lot de 2^{ème} catégorie : **59.17 €**

TRANSPORT DES ELEVES VERS SAINT PORCHAIRE LE MERCREDI

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de revoir la délibération qui a été prise le 25 septembre 2014.

Le mercredi, certains élèves prennent le bus pour aller à la maison de l'enfance à Saint-Porchaire. Ce transport est à la charge de la commune.

Après avoir entendu monsieur le Maire, le conseil municipal décide :

- Il sera demandé 25.00 € par enfant et par trimestre aux familles dont les enfants prennent le bus, le mercredi à 11H30, pour aller à la maison de l'enfance à Saint-Porchaire.

- Cette somme sera payable en fin de trimestre.

DOSSIER D'UN ADMINISTRÉ

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu d'un administré qui a des problèmes d'écoulement d'eau pluviale. Le document est transmis à notre assurance qui suit cette affaire.

TERMITE SUR LE DEPARTEMENT

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu de la Préfecture concernant la simplification des réglementations en matière de construction, mise à jour de l'arrêté préfectoral 02-2012 du 10 juin 2002, zonage termites. Le projet de modification de l'article R.112-3 du code de la construction et de l'habitation, prévu dans le cadre de la simplification des réglementations de la construction, vise ainsi à modifier son application géographique afin de la caler sur les seules zones délimitées par l'arrêté préfectoral : il aligne ainsi le périmètre du zonage des obligations pour les bâtiments neufs sur celui des obligations concernant les bâtiments existants.

Le conseil municipal doit se prononcer sur : « la commune peut être considérée comme zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Après avoir entendu monsieur le Maire, le conseil municipal décide que la commune ne peut pas être considérée comme zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Le dernier cas recensé date de 2006.

APPROBATION DE LA PROPOSITION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le 1^{er} Adjoint fait un compte-rendu de la réunion « commission des associations :

- Chaque association locale, qui sollicitera une subvention sans projet, aura 100 €,
- Une demande de subvention supérieure à 100 € se fera sur projet, un seul dans l'année, avec les critères suivants :
 - Sont exclues les manifestations de lotos et repas (sauf animés et publics),
 - La subvention représentera un quart des dépenses de la manifestation avec un plafond de 500 €,

- Fournir le projet écrit en amont avec son budget prévisionnel, avant le 15 février de l'année,
- La subvention sera versée après la manifestation, au vue du bilan financier et des pièces comptables justificatives.
- Pour la subvention à caractère exceptionnel, elle sera attribuée une seule fois dans le mandat soit, jusqu'en 2020.

APPROBATION DE CERTAINES DECISIONS VUES EN COMMISSIONS

Monsieur le 1^{er} Adjoint fait part au conseil municipal que la commission « personnes âgées » s'est réunie à deux reprises. Elle a travaillé sur plusieurs axes.

Nous avons recensé environ 86 personnes de 75 ans et plus sur la commune qui seront prises en charge. En dessous de cet âge, les personnes doivent se faire connaître en mairie si elles le souhaitent..

Nous irons à leur rencontre pour avoir leur avis sur leurs besoins et leurs attentes. Une trentaine de foyer sont à visiter.

J'ai pris contact avec le CLIC seniors, il peut venir sur place, faire de l'information pour cette tranche d'âge.

CREATION D'UNE AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- Par courrier, en date du 31 octobre 2014, le Directeur d'Enseignes, Magasins de Proximité des Coop Atlantique, nous informe que ce magasin va être fermé définitivement, faute de rentabilité.
- Par courrier, en date du 17 novembre 2014, La Poste nous informe de la fermeture du Relais Poste qui se trouvait dans le magasin « COOP » à BEURLAY.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Qu'une Agence Postale Communautaire sera installée dans les locaux de la Mairie de BEURLAY, en application des statuts de la Communauté de Communes Arnoult Cœur de Saintonge.

TOUR DE TABLE

MACAUD Olivier :

- Le repas des aînés aura lieu le 25 janvier 2015,
- La présentation des vœux aura lieu le 17 janvier 2015 à la salle associative à 11H00, elle sera couplée avec l'accueil des nouveaux habitants,
- PLU : Le délai de la consultation des services est terminé, nous avons un avis favorable de tous. L'enquête publique se déroulera du 17 décembre 2014 au 19 janvier 2015,
- Nuits Romanes : l'inscription pour 2015 est faite et, elle est acceptée. Nous commençons à travailler dessus. Nous avons eu l'honneur de recevoir la réunion de bilan de territoire à l'initiative de la Région.
- Les travaux de voirie, au village le « Maineroux » sont commencés,
- Une des secrétaires à la mairie va faire valoir ses droits à la retraite courant 2015, il faut prévoir son remplacement, surtout, former une personne.

DALAIS Gaëlle :

- Le problème d'odeur dans la classe de madame BRIZON est résolu : des grilles d'aération et de ventilation ont été posées,
- Trajet écoles/cantine : rajouter des graviers pour boucher les trous,
- Le spectacle de Noël aura lieu le 15 décembre à 14H30,
- Le repas de Noël se fera le 18 décembre 2014, les enseignantes sont invitées,
- Un « pot de Noël » sera offert, par la municipalité, sur le marché du mercredi 17 décembre à partir de 10H00,

- Lors de la dernière réunion du Conseil d'écoles, il a été demandé que les enfants se servent tout seul, à la cantine. C'est un vrai succès,
- L'accès aux écoles se fait par deux entrées : le parking des Angibeaux est désengorgé et il n'y a plus lieu de se garer dans le lotissement. Pour l'accès par la rue de la Pierrière, le stationnement se fait sur le parking de la salle des fêtes,
- Une dernière tonte du parking est du plateau scolaire s'impose.

MATHIEU Philippe :

- J'ai reçu un courrier des chasseurs au sujet des éoliennes manifestant leur inquiétude. Le projet est en sommeil pour l'instant,
- J'ai reçu une invitation pour une réunion au Syndicat Informatique : j'irai,
- Je veux rappeler qu'une cérémonie répond à un certain protocole :
 - Un temps pédagogique = discours
 - Hommage aux Morts = silence
 - Hommage aux vivants = remise de décoration, etc.....

JARRIGE Christelle :

- L'animation, gratuite, qui a eu lieu à la bibliothèque était d'une grande qualité et très réussie,
- Le coin « lecture » est aménagé, merci à René,
- L'équipe de la bibliothèque est modifiée, bienvenue aux nouveaux bénévoles,
- La commission « communication » se réunira le 27 novembre à 20H00 à la mairie pour préparer le bulletin qui sera imprimé par nos soins. Il sera moins volumineux que par les années passées,
- Commission « jeunesse » : il nous est demandé l'autorisation pour relooker le local : cloisons, peinture, etc..... Les jeunes occuperont la salle des fêtes pendant les travaux.

BERTON René :

- Est-ce qu'on prévoit le sapin de Noël à la salle des fêtes ? Oui, je m'en occupe.

GANDAUBER Gérard :

- Je recherche une animation, spectacle, musique, pour le repas des aînés. Les personnes conviées, au repas, auront, au minimum, 62 ans dans l'année,
- Une plainte a été déposée, à la gendarmerie : marre d'eau devant une maison d'habitation. Des travaux vont être faits afin que cela ne se reproduise plus : un tuyau sera passé sous terre et emmènera les eaux 130 m plus loin, coût des travaux : environ 4 000 € HT,
- Le club house, pour la énième fois, a été visité, des câbles électriques, qui alimentent l'éclairage du terrain, ont été volés,
- Un courrier a été fait aux personnes supposées laisser leur poubelle sur le trottoir. Merci à ceux qui les ont rentrées,
- Nous avons reçu un acompte sur l'aide pour l'organisation des rythmes scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 00H20.